

# BOIS & FORÊTS de Normandie

Bulletin trimestriel d'information des propriétaires forestiers

## Salon Forêt-Bois en Hauts-de-France : 1<sup>ère</sup> édition le 9 septembre 2017



FX Valengin © CNPF



Cher Amaury et chers forestiers normands, et si nous faisons table commune le samedi 9 septembre prochain à Flixecourt (80) ?

C'est un peu en ces termes et dans cet esprit que votre voisin, le CRPF Hauts-de-France, s'adresse à vous. Vous êtes attendus nombreux pour assister à la 1<sup>ère</sup> édition d'un Salon régional Forêt-Bois organisé par notre délégation régionale sur un financement de la Région Hauts-de-France. Nous organisons ce salon gratuit ouvert au monde forestier sur la journée du samedi 9 septembre avec nos partenaires de la filière forêt-bois des Hauts-de-France, notamment l'Interprofession régionale Nord-Picardie-Bois, PEFC Nord-Picardie, l'Union régionale et FRANSYLVA Somme ainsi que l'ensemble des partenaires du Groupe Forêt privée française, dont les coopératives CF2A et Nord Seine Forêt.

*Henri de WITASSE THEZY,  
Président du CRPF Hauts-de-France*



Cher Henri,

Je remercie la Région Hauts-de-France d'avoir financé l'envoi de l'invitation que nous avons reçue avec ce numéro du Bois-&Forêts de Normandie. La présence de nombreux organismes et associations ainsi que celle de professionnels de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval, devrait également susciter l'intérêt des producteurs forestiers privés normands. Chacun pourra y trouver en effet matière à réflexion ainsi que des réponses à ses projets forestiers. Dans le contexte actuel de redynamisation de la forêt privée, ce salon régional arrive à point nommé et constitue une belle initiative. Dans le cadre de notre partenariat privilégié, les équipes du CRPF Normandie prêteront naturellement main forte à celles du CRPF Hauts-de-France pour son organisation.

*Amaury LATHAM,  
Président du CRPF Normandie.*



Sylvain Gaudin © CNPF

### Sommaire

- La régénération naturelle p. 2
- Partenaires : site Internet p. 4  
[www.jemeformepourmesbois.com](http://www.jemeformepourmesbois.com)
- Zoom sur : la Chalarose du Frêne p. 5
- Brèves p. 6
- Fiche technique n°141 :  
le tassement des sols p. 7



# La régénération naturelle

Le terme « régénération naturelle » regroupe l'ensemble des opérations intervenant lors du renouvellement naturel d'un peuplement forestier par semences issues des arbres sur pied. Cette technique peut aussi bien s'appliquer aux futaies régulières et irrégulières que dans les taillis avec réserves.



Nicolas Lanquar © ONF

Peuplement de Chêne après une coupe de relevé de couvert

Cette modalité, qui s'oppose au renouvellement artificiel (plantation principalement), présente plusieurs avantages :

- des interventions limitées sur les sols puisque réduites principalement aux passages d'engins utilisés pour la récolte du peuplement (avec installation de cloisonnements d'exploitation) ;
- une perception plus « écologique » du renouvellement par le grand public ;
- une sensibilité généralement réduite aux dégâts de gibier.

Toutefois, il faut s'être assuré, avant d'entamer une régénération naturelle :

- de la maturité du peuplement ;
- de la qualité des arbres qui vont produire les graines (on parle d'arbres semenciers) ;
- de leur adaptation à la station, notamment dans le contexte du changement climatique ;
- d'une densité de gros gibier acceptable (sangliers et cervidés).

## Les coupes de renouvellement en régénération naturelle : un dosage fin de la lumière nécessaire

En dehors de leur aspect économique, ces coupes progressives ont pour objectif de favoriser la fructification, la dispersion, la germination de la graine puis l'installation du semis. Le sylviculteur doit agir pour doser finement la quantité de lumière, pour favoriser le développement des semis sans toutefois faire exploser la végétation concurrente (ronce, fougère, ...).

On distingue dans l'ordre chronologique :

- la **coupe de relevé de couvert**, qui, le cas échéant, effectue un fort prélèvement dans le sous-étage, afin de favoriser l'éclaircissement du sol ;
- la **coupe d'ensemencement**, avec un prélèvement important dans les arbres de futaie. Les arbres maintenus

serviront de semenciers et sont sélectionnés en fonction de leur qualité et de leur répartition spatiale sur la parcelle à régénérer ;

- la (les) **coupe(s) secondaire(s)**, qui doi(ven)t permettre le développement uniforme des semis ;
- la **coupe définitive** qui met la régénération naturelle en pleine lumière par récolte des derniers semenciers.

Ces coupes sont généralement rapprochées dans le temps et se basent sur l'acquisition progressive des semis. En forêt, on considère qu'une régénération est acquise quand les semis dépassent la hauteur des bottes du forestier. Reste alors à les préserver d'un abrutissement trop important en adaptant la demande de plan de chasse à la hausse.

Bien évidemment, il est primordial de préserver au maximum les semis acquis lors des exploitations liées à ces coupes : un argument supplémentaire pour l'installation de cloisonnements d'exploitation !



Exemple simplifié pour la régénération naturelle d'une futaie régulière de Chêne :

- Année *n* : coupe d'ensemencement prélevant 30 à 40 % des arbres ;
- Année *n+3* : coupe secondaire prélevant la moitié des arbres restants ;
- Année *n+6* (ou sur régénération complète acquise) : coupe définitive.

## Les travaux sur la régénération naturelle : un suivi rigoureux et régulier impératif !

Il est nécessaire de s'assurer que les semis de l'essence objectif sont suffisamment nombreux et bien répartis sur la surface que l'on souhaite régénérer. Il est généralement utile pour cela d'installer des **cloisonnements sylvicoles** : ce réseau de layons est ouvert et entretenu pour faciliter et favoriser l'intervention du sylviculteur dans les jeunes peuplements. Il permet en outre de parcourir la parcelle pour vérifier son homogénéité et réduit le coût des travaux d'entretien ultérieurs.

Si des vides sont constatés, des compléments de régénération naturelle (**enrichissements**) peuvent être entrepris. Il s'agit d'installer très ponctuellement

des plants forestiers dans des secteurs dépourvus d'essences d'avenir.

Les semis installés doivent ensuite faire l'objet de **dégagements** réguliers, sans quoi leur pérennité pourrait être compromise. Il s'agit d'une opération délicate visant à maîtriser la végétation concurrente susceptible d'être préjudiciable aux essences objectifs : il faut dégager la tête des arbres d'avenir pour leur apporter de la lumière tout en maintenant un certain couvert sur leur tronc (« *la tête au soleil, les pieds à l'ombre* »). Cette intervention contribue également au dosage des essences du futur peuplement.

Une fois que les essences ciblées ont dépassé une hauteur de 3m, deux types d'opérations peuvent être conduites : le **dépressage**, qui consiste à diminuer la densité des essences objectifs lorsqu'elle est trop forte, et le **nettoie-**  
**ment**, qui vise à éliminer les arbres concurrents d'essences différentes dans l'étage dominant. Ces deux interventions se réalisent généralement à « bois perdu » et permettent aux arbres objectifs de développer leur houppier, moteur de leur croissance et de la production en bois.

Des **tailles de formation** et des **élagages** peuvent compléter idéalement

ces travaux pour assurer une bonne conformation et donc une meilleure valorisation économique future sur des arbres d'avenir préalablement désignés.

## Halte aux idées reçues !

Vous l'aurez sans doute compris, dans la plupart des cas, laisser faire la nature ne suffit pas ! Un renouvellement en régénération naturelle réussi demande une technicité certaine, un suivi rigoureux et un travail important. Cela explique qu'en futaie régulière, le coût d'une régénération naturelle bien menée est sensiblement équivalent au coût d'une plantation. En d'autres termes, l'aspect économique ne doit pas être le critère discriminant pour choisir son mode de renouvellement.

Comparaison des coûts HT pour deux « itinéraires types » de renouvellement en Chêne sessile sur station acide colonisée par la fougère aigle (source : *Le Chêne autrement*, Jean LEMAIRE) :

- Régénération naturelle : entre 1 945 € en contraintes faibles à 5 020 € en contraintes fortes ;
- Plantation à 1 275 plants/ha non protégés : entre 3 268 € en contraintes faibles à 4 948 € en contraintes fortes.

## Pour en savoir plus

Visionnez la vidéo « Assurer l'avenir de mes jeunes chênes » : [www.jemeformepourmesbois.fr/n/assurer-l-avenir-de-mes-jeunes-chenes/n:1885](http://www.jemeformepourmesbois.fr/n/assurer-l-avenir-de-mes-jeunes-chenes/n:1885)

Procurez-vous le livre « *Le Chêne autrement* », de Jean LEMAIRE, disponible à l'adresse suivante : [www.foretprivreefrancaise.com/publications/voir/384](http://www.foretprivreefrancaise.com/publications/voir/384)



Cloisonnement sylvicole réalisé au broyeur dans une régénération naturelle de Robinier



# www.jemeformepourmesbois.fr un nouveau site Internet à découvrir !

Ce site met à disposition de tous les propriétaires forestiers des ressources pédagogiques renouvelées et adaptées de façon plus attractive. Il constitue une boîte à outils innovante pour les formations forestières.



Page d'accueil du site [www.jemeformepourmesbois.fr](http://www.jemeformepourmesbois.fr)

Environ 70 ingénieurs et techniciens du CNPF contribuent, au sein du dispositif de formation FOGEFOR (formations à la gestion forestière), à former les propriétaires forestiers de tous âges et de tous profils. Une vingtaine de ces formateurs ont mis en commun leurs expériences et compétences, pour créer des outils de formation progressifs en accès libre sur Internet.

**Ce dispositif, qui a bénéficié d'un financement du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, associe le Centre National de la Propriété Forestière et FRANSYLVA, au travers de la cellule nationale des FOGEFOR.**

**Il répond à trois nécessités : faciliter et encourager l'auto-formation des propriétaires forestiers sur Internet en complément des indispensables sessions de terrain, sensibiliser et attirer de nouveaux propriétaires, mutualiser des supports entre formateurs.**

Ce nouveau site Internet est une vitrine de leur savoir-faire et de la gestion forestière privée. Les ressources pédagogiques y sont rassemblées de manière organisée par activité du sylviculteur, afin que celui-ci visualise les étapes et les enjeux de sa mission.

Une vingtaine de ressources de niveau « découverte » sont actuellement intégrées sur le site : films, diaporamas et

Prezi permettent de répondre aux premières questions qui préoccupent les personnes possédant des bois. D'autres ressources viendront progressivement enrichir et compléter les rubriques du site, sur différents thèmes et sur d'autres niveaux d'approfondissement. C'est l'objectif en particulier du programme européen eforOwn+, actuellement en cours.



Les ressources disponibles utilisent plusieurs formats : diaporamas, Prezi et vidéos

En complément, une collection d'interviews filmées de propriétaires aux profils variés témoigne de la diversité de leurs objectifs, de leurs usages de la forêt et de leurs activités en tant que forestier. Mieux cerner les opportunités et les moyens à disposition est un préalable pour prendre en main la gestion de ses bois et développer une vision de producteur.

Bonne découverte !



Découvrez en vidéo les étapes pour vendre sereinement du bois de chauffage aux particuliers



### Contacts :

- Isabelle Flouret - Tél : 01.47.20.36.32  
[isabelle.flouret@foretpriveefrancaise.com](mailto:isabelle.flouret@foretpriveefrancaise.com)
- Clotilde Giry - Tél : 02.38.71.90.62  
[clotilde.giry@cnpf.fr](mailto:clotilde.giry@cnpf.fr)



# La Chalarose du Frêne

Le 29 juin dernier, le CRPF de Normandie a organisé, grâce au soutien financier de la DRAAF, un séminaire sur la Chalarose du Frêne. Cette manifestation, qui a rassemblé près de 80 participants, a été l'occasion de faire intervenir plusieurs référents nationaux sur cette maladie du Frêne. Les différents intervenants ont pu présenter les premiers résultats issus de chacun des axes de CHALFRAX, projet multipartenarial associant chercheurs, gestionnaires, propriétaires et pouvoirs publics.



Le séminaire du 29 juin 2017 a permis de réunir chercheurs et professionnels de la filière forêt bois

## Historique de l'émergence de ce pathogène

Les premiers dépérissements de Frênes ont été observés en Pologne dès le début des années 90, puis en Lituanie. En 2005, douze pays signalaient des dépérissements. C'est seulement en 2006 que la cause des dépérissements est identifiée par un chercheur Polonais, il s'agit d'un champignon d'une espèce du genre **Chalara**. Un foyer est découvert en France en 2008. La maladie progresse rapidement (60 km/an) avec **une dispersion par le vent des spores du champignon** (distances de transport supérieures à 500 m). Actuellement, le Nord (Normandie comprise) et une partie de l'Est de la France sont touchés. La progression du champignon vers le Sud serait freinée par les fortes températures estivales qui limiteraient son développement.

## Quels sont les symptômes de la Chalarose ?

Les spores de ce champignon germent à la surface des feuilles, pénètrent les tissus foliaires et progressent jusqu'au pétiole. Les **premiers symptômes sont des nécroses foliaires et des flétrissements**. Si le champignon poursuit sa route jusqu'au rameau, il y provoque une nécrose corticale qui, si elle ceinture le rameau, provoque la **mort d'une partie du rameau**. Les **jeunes Frênes subissant des descentes de cimes répétées s'épuisent et meurent en deux ou trois ans** tandis que les arbres âgés, qui ont plus de ramure pour survivre, répondent souvent par la production de nombreux gourmands qui font que l'évolution de la maladie est plus lente. Les formes du

champignon productrices des spores contaminantes sont observées sur les **rachis de feuilles mortes de Frêne au sol**, c'est pourquoi en ville où la litière des arbres est ramassée ou dans les peuplements mélangés où le frêne est minoritaire ce champignon est moins "agressif" au contraire des "Frênaies pures".

Après plusieurs années de cycle infectieux, la litière émet une telle quantité de spores, qu'elles finissent par infecter le collet des arbres, provoquant des nécroses noirâtres. **La recherche de nécroses au collet est primordiale** pour évaluer l'espérance de vie d'un arbre car elles conduisent plus fréquemment à la **mort de l'arbre** que les autres symptômes. La Chalarose **n'altère pas directement les qualités mécaniques et esthétiques des grumes**, tant que l'arbre est vivant. Seules les nécroses au collet provoquent une coloration du bois nécessitant une purge de la grume excédant rarement une hauteur de 50 cm.

## Que faire devant cette maladie ?

Compte tenu des résultats d'investigations obtenus, quelques préconisations de gestion sont aujourd'hui reconnues pertinentes dans les Frênaies :

- **Ne plus installer le Frêne lors du renouvellement du peuplement** (plantations, régénérations).
- **\*Jeunes frênaies (diamètre < 15 cm) :** Ne plus investir dans des travaux d'amélioration en faveur de la régénération.
- **\*Jeunes futaies (diamètre compris entre 15 et 30 cm) :** Les arbres sujets à de forts dépérissements et dont le collet présente des nécroses importantes devront être prioritairement exploités, alors qu'il est préférable de maintenir les arbres les moins symptomatiques. Compte tenu **du niveau de dégâts fréquemment élevé** et de la faible probabilité de mener ce type de

peuplements à des dimensions valorisables en bois d'œuvre, leur **renouvellement anticipé est très souvent incontournable**. Ce renouvellement peut s'opérer de manière radicale (coupe rase-reboisement) ou plus progressive (coupes de régénération par bouquets, par bandes) ;

- **Futaies sub-adultes et adultes (diamètre > 30 cm) :** la mortalité moyenne annuelle est faible. A partir de 40 cm de diamètre, les arbres se destinent à des débouchés de bois d'œuvre et trouvent des marchés rémunérateurs (autour de 60 à 80 € le mètre cube sur pied). La seule "cueillette" des arbres dégradés est évidemment à proscrire au profit **d'itinéraires sylvicoles réfléchis et tenant compte de l'avenir des parcelles** (diagnostic sylvicole complet par inventaire).

\* Il a été observé une résistance à la Chalarose avec un nombre d'individus sans symptôme de l'ordre de 2 à 3% dans les placettes suivies par l'INRA ou le DSF. C'est pourquoi avant d'intervenir rapidement, il est intéressant de repérer dans les peuplements purs de Frêne s'il existe des individus asymptomatiques. L'INRA et le DSF ont engagé des actions pour comprendre cette résistance.



Nécrose au collet du Frêne

Vous pouvez télécharger grâce aux liens ci-dessous l'ensemble des diaporamas ayant été projetés à l'occasion du séminaire.

<http://www.cnpf.fr/normandie/n/seminaire-du-juin-sur-la-chalarose/n:2650>

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter :

[http://www.foretpriveefrancaise.com/data/fe228\\_p14\\_15.pdf](http://www.foretpriveefrancaise.com/data/fe228_p14_15.pdf)

<http://www.fraxinus.fr/>



## BROCHURE SUR LE SOL FORESTIER

Forestiers, nous parcourons fréquemment nos forêts pour les observer et y travailler. Mais que se cache-t-il sous nos pieds ? Le sol est-il de bonne qualité, calcaire ou acide, engorgé en eau ou sain, tassé par l'exploitation ou bien aéré par les vers de terre ? Le sol est l'élément primordial de notre patrimoine forestier. De ses caractéristiques et de la façon dont le forestier le respecte vont découler toute la productivité : choix des essences, vitesse de croissance, adaptation aux changements climatiques, fonctionnement d'un écosystème à part entière... Le CNPF vient de publier une brochure qui présente les éléments du sol et les points de vigilance pour le choix des essences et la gestion durable des forêts. Cette dernière est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : [www.cnpf.fr/data/plaquette\\_sols\\_cnpf.pdf](http://www.cnpf.fr/data/plaquette_sols_cnpf.pdf)

## DÉCÈS DE M. HENRI DE LOIZELLERIE

Le CRPF de Normandie a le regret d'avoir appris le décès accidentel de M. Henri de LOIZELLERIE, survenu le 9 juin dernier. M. de LOIZELLERIE fut conseiller suppléant du collège départemental de la Manche de 2011 à 2017, au sein du Conseil de centre du CRPF de Normandie.

Le Conseil de centre et l'ensemble du personnel adresse toutes ses condoléances à sa famille et à ses proches.

## APPELS À PROJETS 2017 POUR LES AIDES À L'INVESTISSEMENT FORESTIER

La Région Normandie a lancé deux appels à projets à destination des propriétaires forestiers privés : l'un pour le **renouvellement des peuplements en impasse sylvicole ou à faible valeur économique**, l'autre pour l'**amélioration de la desserte forestière**.

La date butoir pour ces deux appels à projets est fixée au **31 août 2017**.

Par rapport aux deux dernières années et aux premiers appels à projets, une harmonisation des dispositifs à l'échelle normande a été opérée.

Les DDT(m), la DRAAF et la Région restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Les documents sont consultables et téléchargeables depuis le site internet de la Région :

- Pour le renouvellement des peuplements en impasse sylvicole ou à faible valeur économique : <https://hn-aides.normandie.fr/node/1752>
- Pour l'amélioration de la desserte forestière : <https://hn-aides.normandie.fr/node/1750>

## DU MOUVEMENT AU CRPF DE NORMANDIE

Le CRPF est heureux d'accueillir au sein de son équipe Vincent VAAST, chargé de mission environnement/développement, Florence GOHON, chargée de mission ECOGEODYN et Charles-Edouard de GUILLEBON, chargé de mission PRIM@BOIS, qui remplacera Erwan LE NEZET à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

## ANTOINE D'AMECOURT RÉÉLU PRÉSIDENT DU CNPF

### Renouvellement du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration Antoine d'AMECOURT a été réélu lors de la réunion du Conseil d'administration du CNPF le 14 juin dernier. Propriétaire forestier dans la Sarthe, il est par ailleurs Président du conseil du CRPF Bretagne-Pays de la Loire.

Il est entouré d'Anne-Marie BAREAU, présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes comme 1<sup>ère</sup> vice-présidente, et d'une équipe partiellement renouvelée au sein du bureau et du conseil d'administration.

### Un plan d'action pour les 5 années à venir

Le conseil d'administration du 14 juin du CNPF a aussi validé le plan d'actions élaboré par les équipes du CNPF pour mettre en œuvre le Contrat d'objectifs signé entre l'État et le CNPF le 2 février dernier.

Le plan d'actions prévoit la mise en place d'une nouvelle organisation suite au regroupement des CRPF, et un programme ambitieux pour mieux adapter et valoriser les compétences des personnels. Le Président d'AMECOURT a tenu à remercier les propriétaires forestiers élus dans les Conseils des CRPF, ainsi que les personnels du CNPF pour leur engagement, leur dynamisme, leur disponibilité pour répondre aux demandes des propriétaires dans le cadre des orientations définies avec l'État.



Antoine d'AMECOURT (au centre) entouré des autres membres du bureau du CNPF et de Claire HUBERT, Directrice générale.

## 1<sup>ère</sup> OBSERVATION DU PHYTOPHTHORA RAMORUM SUR MELEZES EN FRANCE

En mai 2017, le Département de la Santé des Forêts a identifié en Bretagne pour la 1<sup>ère</sup> fois *Phytophthora ramorum* sur Méléze du Japon. Ce pathogène se traduit par des descentes de cime, un flétrissement et un rougissement des aiguilles, des mortalités de branches voire une mortalité brutale de l'arbre. Les Mélézes meurent généralement quelques mois après l'infection et au Royaume-Uni, *P. ramorum* a décimé près de 20 000 ha de Mélézes du Japon. Il n'existe à l'heure actuelle aucun moyen de lutte. **Il est déconseillé de procéder à de nouveaux programmes de plantations forestières de Méléze du Japon en Normandie. En attente de résultats complémentaires sur la sensibilité des Mélézes hybride et d'Europe et sur la lignée de *P. ramorum* présente en Bretagne, il est également recommandé à titre de précaution de ne plus planter ces essences.**